

# Redenat pourrait franchir les barrages

**Un amendement à la loi en débat à l'Assemblée pourrait permettre le prolongement des concessions EDF et le lancement du projet de Redenat d'ici un à deux ans.**

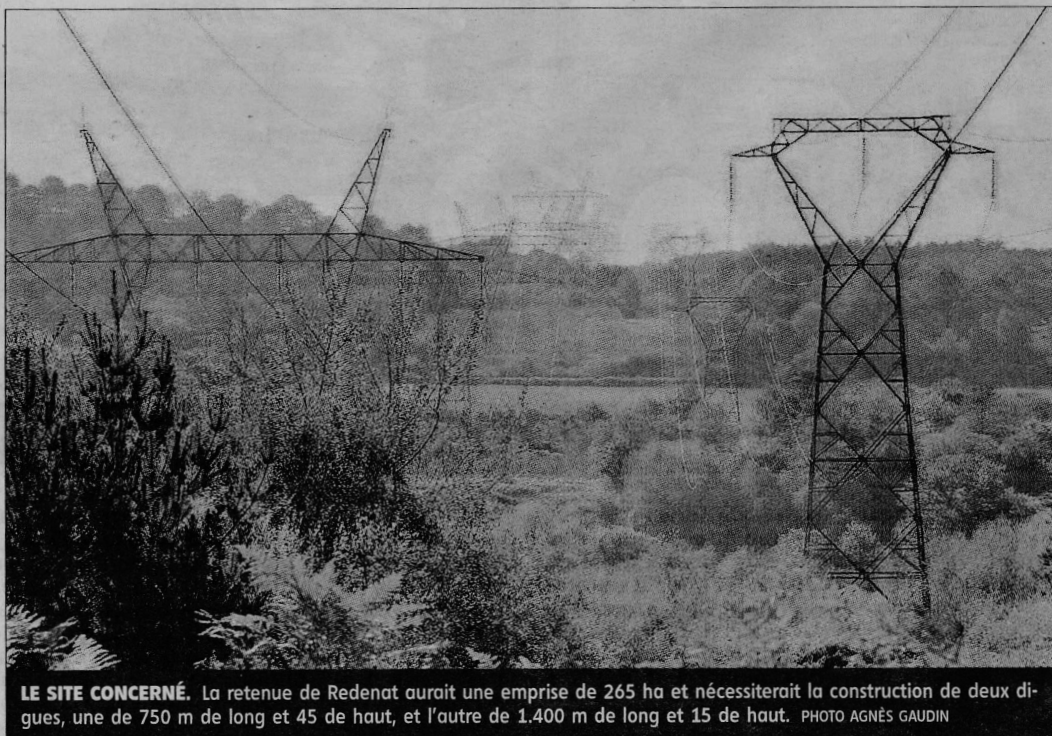
**Alain Albinet**

alain.albinet@centrefrance.com

**L**a coïncidence est heureuse. Alors que le Conseil économique social et environnemental du Limousin (CESE) organisait, hier, un bureau décentralisé et une visite du site de Redenat, à Bassignac-le-Haut ; et que l'Assemblée Nationale venait de commencer ses débats sur la future loi de transition énergétique, on apprenait qu'un amendement y avait été ajouté, au dernier moment, pouvant débloquent toute la problématique des grands barrages de la haute vallée de la Dordogne (lire notre édition d'hier). Concrètement, cet amendement permettrait, dans des cas très précis, de prolonger la durée des concessions des sociétés exploitantes, en échange d'investissements importants.

## Centrale souterraine

C'est exactement le cas de figure qui se présente dans la vallée de la Dordogne où EDF pilote toute la chaîne des grands barrages, sauf celui de Marèges, et envisage de réaliser une station de transfert d'énergie par pompage, à partir du barrage du Chastang. Une retenue serait à



**LE SITE CONCERNÉ.** La retenue de Redenat aurait une emprise de 265 ha et nécessiterait la construction de deux digues, une de 750 m de long et 45 de haut, et l'autre de 1.400 m de long et 15 de haut. PHOTO AGNÈS GAUDIN

construire sur le site de Redenat, entre les communes de Bassignac, Darazac et Auriac, d'une capacité de 35 millions de m<sup>3</sup>. Elle serait remplie par pompage, aux heures de faible consommation énergétique, et serait mobilisée pour les fortes demandes. Avec un turbinage de 390 m<sup>3</sup>/s, sa centrale souterraine aurait une puissance de 1.100 Mégawatts, soit l'équivalent d'une tranche nucléaire.

L'action de lobbying des élus locaux, des syndicats, et l'œil

bienveillant de l'Élysée n'y ont pas été pour rien dans les nouvelles perspectives de ce dossier en stand-by depuis 5 ans.

Il faut savoir que si le chantier se réalisait, il pourrait induire, selon ses promoteurs, la création de près de 500 emplois sur 5 ans et toute une série de retombées sur l'économie locale. Une nouvelle clé de répartition de la redevance versée par les sociétés concessionnaires pourrait aussi abonder les finances départementales d'une quinzaine

de millions d'euros par an.

Une perspective que l'association « Réfléchir et informer sur Redenat » prend avec beaucoup plus de circonspection. « Il y a peut-être d'autres façons de gérer la transition énergétique », estime Alain Brogniart, son trésorier, « ce système de STEP n'est plus la meilleure façon de stocker de l'énergie et engendre beaucoup de déperditions. Nous sommes sans esprit conflictuel mais nous préférons deux gagnants : le bien public et le pays d'ici, à deux perdants ».

## → QUESTIONS À



### HERVÉ GUILLOT

Directeur régional de l'unité de production Centre d'EDF

**L'amendement prolongeant la durée des concessions serait une bonne chose pour vous ?**

Quelle que soit la solution retenue par l'assemblée, on s'y prépare et on appliquera.

**Êtes-vous prêts à démarrer ?**

On est très avancé sur les études techniques et les terrains sont acquis sur 265 ha de l'emprise retenue. Le projet de Redenat a tout son sens.

**La décision finale ne sera pas prise pour autant ?**

Ce qui sera déterminant aussi, c'est la durée de la concession et les conditions fiscales associées pour la rentabilité de l'opération.

**Quels délais pourrait-on envisager ?**

Tous les acteurs ont un intérêt convergent à avancer. Il y a 5 ans de travaux avec un investissement de l'ordre d'un milliard d'euros. On peut estimer entre 5 et 10 ans le temps nécessaire à la réalisation d'un tel projet.